



## Carte grise lors d'un divorce

Par **Javotte**, le **23/08/2018** à **14:40**

Je suis en instance de divorce (divorce pas encore prononcé) et lors du partage devant notaire, m'a été attribué un véhicule (avec lequel je roule actuellement) dont la carte grise est encore au seul nom de mon mari et qui plus est, avec une adresse ancienne. Nous étions mariés sous le régime de la communauté. Je pense avoir eu récemment une contravention mais je ne l'ai pas reçue bien évidemment. Comment faire pour savoir si j'ai des amendes à payer et pour régulariser cette situation ? En sachant que le dialogue est rompu avec mon mari et que tout se passe par avocats interposés.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **martin14**, le **23/08/2018** à **15:37**

à voir avec votre avocat du divorce ...pour que la carte grise puisse être mise à votre nom ...

Par **Willemin Francine**, le **08/10/2018** à **10:22**

J'ai été dans le même cas ou presque car carte grise aux 2 noms mais payée par moi seule, mais j'ai été prévenue par mon ex (par notre fille) et je passais prendre les contraventions par l'intermédiaire d'un voisin. Actuellement, le divorce est prononcé mais je ne sais pas la meilleure solution pour la vendre car rien de mentionné sur le jugement de divorce, (donc pensez à le faire indiquer par votre avocat) et je dois payer 117 € pour obtenir une CG à mon nom et la vendre !